

Réunion du 18 décembre 2017

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
de la COMMUNAUTE de COMMUNES de LACQ-ORTHEZ

Nombre de conseillers en exercice : 96
Nombre de présents : 83
Nombre de votants : 89

L'an deux mille dix-sept, le dix-huit décembre à dix-huit heures, le conseil de la communauté de communes de Lacq-Orthez, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire au siège de la communauté à Mourenx sous la présidence de M. Jacques CASSIAU-HAURIE.

ETAIENT PRESENTS : Mmes et MM Guy LAFFITTE, Jean-Pierre CAZALERE, André CASSOU, Alain PEDEGERT, Madeleine BROLESE, Philippe GARCIA, Frédéric LAVIELLE, Lucien PRAT, Guy PEMARTIN, Bénédicte ALCETEGARAY, David CRABOS, Michel LAURIO, Jacques CASSIAU-HAURIE, Patrick TASSERIE, Jean-Bernard PRAT, Mathias DUCAMIN, Maryse PAYBOU, Jean-Marie PINON, Henri POUSTIS, Nadia GRAMMONTIN, Michel DARETTE, Hervé LAFITTE, Michel BARBE, Patrick GALOPIN, Louis COSTEDOAT, Daniel BOULIN, Dominique TOUYA, Jean-Simon LEBLANC, Jean-Jacques TEIXEIRA, Jean-Pierre DUBREUIL, Gérard PALOUMET, Aline LANGLES, Francis LARROQUE, Albert LASSERRE-BISCONTE, Georges TROUILHET, Régis CASSAROUME, Delia MATA-CIAMPOLI, Pierre MUCHADA, Jean-Luc NOURY, Valérie PEYROUS, Véronique REMY, Yves SALANAVE-PÉHÉ, Michel CAMDESSUS, Gilbert AURRIAC, Anthony BERBEL, Encarnacion CANTON, Corinne CARRIAT, François MATEOS, Sylvie MOUSQUES dit CABANOT, Jean-Luc MARTIN, Emmanuel HANON, Céline LEMBEZAT, Jean-Louis GROUSSET, Joëlle BAYLE-LASSERRE, Marc DESPLAT, Jeanne LAMAZERE, Jean-Pierre BOUNINE, Christine LABORDE, Jean-Jacques SENSEBE, Madeleine PICHAREAU, Jacques LABORDE, Geneviève GUICHEMERRE, Louis-Philippe DUPOUY, Yves DARRIGRAND, Pierrette DOMBLIDES, Luis Miguel CONEJERO, Marie-Hélène MAREST, Serge ARRIEULA, Hélène MARTEUILH, Thierry LAFFITTE, Daniel BIROU (suppléant de M. René LACABE), Michel LABOURDETTE, Marie-Thérèse LAVIELLE, Jean LABASTE, Raymond INCHASSENDAGUE, Francis GRINET, Alain BOUCHECAREILH, Jean-Claude MORERE, Gérard DUCOS, Serge ESTREM (suppléant de Mme Maïthé MIRASSOU), Christian LÉCHIT, Francis LAYUS et Philippe ARRIAU

formant la majorité des membres en exercice.

ETAIENT EXCUSES OU ABSENTS : Mmes et MM. Alice BENAVENTE (pouvoir à M. Lucien PRAT), Jean-Marie BERGERET-TERCQ (pouvoir à M. Christian LÉCHIT), Axelle MARCHET, Michel JESER, Paul MONTAUT, Didier REY (pouvoir à M. Jacques CASSIAU-HAURIE), Bruno CIOSSE, Patrice LAURENT (pouvoir François MATEOS), Jeanne LUGA, Olivier MOUNOLOU, René LACABE, Pierre LAFARGUE (pouvoir à M. Guy PEMARTIN), Franck VIREBAYRE-GASTON, David HABIB (pouvoir à M. Georges TROUILHET), Maïthé MIRASSOU.

SECRETAIRES DE SEANCE : Mmes Bénédicte ALCETEGARAY, Nadia GRAMMONTIN.

RAPPORT N° 21 : GEMAPI : DESIGNATION DES REPRESENTANTS EPCI AU SEIN DES SYNDICATS EXISTANTS SUR LE TERRITOIRE CCLO

Rapporteur : M. Alain BOUCHECAREILH

Par délibération en date du 20 mars 2017, la CCLO a décidé de signer une convention avec le syndicat mixte du Bassin du Gave de Pau, pour le financement d'une étude visant à définir la gouvernance et l'organisation à mettre en place lors de la prise de compétence GEMAPI par les EPCI-FP au 1^{er} janvier 2018.

Sur le bassin versant du Gave de PAU, il existe actuellement 4 syndicats dont l'objet correspond à tout ou partie de la GeMAPI et qui ont un périmètre qui dépasse celui de la CCLO. Il s'agit des syndicats suivants :

- Le Syndicat Intercommunal du Gave de Pau (SIGP),
- Le Syndicat Mixte du Bassin du Gave de Pau (SMBGP),
- Le Syndicat des Baïses,
- Le Syndicat Agle et Aulouze.

Par conséquent, au 1^{er} janvier 2018, la CCLO va se substituer aux communes membres de ces syndicats par le mécanisme de représentation-substitution et uniquement pour les compétences transférées par les communes aux syndicats.

Autrement dit, la substitution ne modifie pas les attributions de ces syndicats ni leur périmètre d'intervention. Il appartiendra donc à ces syndicats de modifier ultérieurement leurs statuts pour les rendre compatibles avec la compétence GeMAPI telle que définie à l'article L.211-7 du Code de l'environnement.

La communauté est donc appelée à désigner ses délégués syndicaux au sein de ces syndicats en respectant le nombre de délégués titulaires et suppléants fixés par les statuts de ces derniers.

Certains de ces syndicats devraient prononcer leur dissolution à la fin de l'année 2018 au profit du syndicat Mixte du Bassin du Gave de Pau, qui devrait être à terme le seul syndicat présent sur l'ensemble du bassin versant du Gave de Pau.

La CCLO sera d'ailleurs appelée à voter, au 2^{ème} semestre de l'année 2018, les nouveaux statuts du SMBGP dans lequel la CCLO devrait disposer de 9 délégués sur une trentaine de délégués au total, puisque le SMBGP sera composé de 8 EPCI-FP.

Aussi compte tenu d'une part, de la durée très limitée de 3 syndicats (SIGP, Syndicat des Baïses et Syndicat Agle et Aulouze) mais aussi de l'évolution des statuts du SMBGP courant 2018, et d'autre part du nombre important de délégués à désigner, il vous est proposé de désigner les mêmes représentants que ceux qui siègent actuellement dans ces syndicats, dans la mesure du possible et sous réserve qu'ils disposent d'un mandat d'élu communal ou communautaire.

La présente délibération constitue donc un acte préparatoire à la prise de compétence GeMAPI intervenant au 1^{er} janvier 2018.

Au regard de l'ensemble de ces éléments, le conseil communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité de ses membres décide :

- **de désigner** au sein de ces syndicats, les représentants de la communauté de communes de Lacq Orthez suivants :

- **Pour le Syndicat Intercommunal du Gave de Pau (SIGP) :**

En tant que titulaires (40) :

Bernard CAZENAIVE, Ronan CASTEL (*Abidos*), Jean-Pierre CAZALERE, Jean-Marc CASAURANCQ (*Abos*), André CASSOU, Philippe RODRIGUEZ (*Argagnon*), Alexandre MARTINS DE LIMA, David MILHE (*Artix*), Magali BOREA, Jean-Marie MAURY (*Bellocq*), Michel LAURIO, Claude MILHAVET (*Bézingrand*), Bernard AUTAA, Danielle BEZIADE (*Biron*), Marie-Pilar MONTANE, Paul DE SA FREITAS (*Castétis*), Alexandre DUPONT, Patrice GOMEZ (*Labastide-Cézéracq*), Roger BUROSSE Marie-Laure LAFOURCADE (*Lacq*), Jean-Pierre DUBREUIL, Franck ROLLAND (*Lagor*), Georges TROUILHET, Robert LANGLA (*Maslacq*), Jacques CLAVE, Jean-François LETARGUA (*Mont-Arance-Gouze-Lendresse*), Michel ARENAS-FAJARDO, Jean Jacques SENSEBE (*Orthez*), Sandra BAQUE, Serge ARRIEULA (*Os-Marsillon*), René LACABE, Serge GRACY (*Pardies*), Erick MARY, Martine JOUCLA (*Puyoo*), Rémi MAUBAYOU, Jean-Jacques ROUX (*Ramous*), Jean-Marie MAST, Carlos CAVADAS (*Sarpourenx*), Maïthé MIRASSOU, Serge ESTREM (*Tarsacq*).

En tant que suppléants (40) :

Bernard SICRE, Guy LAFFITTE (*Abidos*), Eric BARRAQUE, Christophe MAUNAS (*Abos*), Jean CHAMPETIER DE RIBES, Jean-François HITTE (*Argagnon*), Daniel BALOUS, Thierry LEVEQUE (*Artix*), Laurent ANDRÉ, Christophe ERAULT (*Bellocq*), Robert PENE, Julien MINVIELLE (*Bézingrand*), Benoît POURTAU-MONDOUTEY, Alexandre PEREIRA (*Biron*), Henri POUSTIS, Lionel SARAIVA (*Castétis*), Carole GIACOMONI, Gisèle MONTAUT (*Labastide-Cézéracq*), Arnaud VERNERY, Guillaume FEUGAS (*Lacq*), Hervé LAUILHE, Danielle PEYNOT (*Lagor*), Thérèse LAFFARGUE, Julien ESCOS (*Maslacq*), Jean-Marc LACOSTE-PEDELABORDE, Michel CAMDESSUS (*Mont-Arance-Gouze-Lendresse*), Louis Philippe DUPOUY, Jean Louis GROUSSET (*Orthez*), Jérôme TOULOUSE, Pascal MAUNAS (*Os-Marsillon*), Francis PEREIRA DE OLIVEIRA, Jean-Marc CHAMBORD (*Pardies*), Olivier GRACIETTE, Christine DELJARRY (*Puyoo*),

Stéphane COMMERCON, Olivier LASSALLE (*Ramous*), Jean-Jacques LOUSTAUNAU-LARRUE, Jean-Jacques LASCABES (*Sarpourenx*), Serge LATRUBERCE, Eric CHARTREZ (*Tarsacq*)

• **Pour le Syndicat Mixte du Bassin du Gave de Pau (SMBGP)**

En tant que titulaires (5) :

André CASSOU (*Argagnon*), Henri POUSTIS (*Castétis*), Loïc COUTRY (*Laa-Mondrans*), Jean-François LETARGUA (*Mont-Arance-Gouze-Lendresse*), Michel ARENAS-FAJARDO, (*Orthez*)

En tant que suppléants (5) :

Gilles LEVEQUE (*Argagnon*), Pilar MONTANE (*Castétis*), Guillaume HOURCADE (*Laa-Mondrans*), Jacques CLAVE (*Mont-Arance-Gouze-Lendresse*), Jean-Jacques SENSEBE (*Orthez*)

• **Pour le SIVU des Baïses**

En tant que titulaires (26) :

Ronan CASTEL , Bernard SICRE (*Abidos*), Jean-Pierre CAZALERE, Jean-Marc CAZAURANCQ (*Abos*), Olivier BORDIER , Jean-Louis LAFFARGUE (*Cardesse*), Ismaël FARO , Patrice LATAPIE (*Cuqueron*), Alain DUPLÉIX , Benjamin GALINA (*Lacommande*) Robert ARCAS, Hervé LAUILHE (*Lagor*), Gérard PALOUMET, Geneviève BUCCITTI (*Lahourcade*), Pierre MUCHADA , Alain PIETS (*Monein*), Encarnacion CANTON , Frédéric LAPEYRE (*Mourenx*), Firmin LARA , Françoise CARSUZAA (*Noguères*), Serge ARRIEULA, Raymond FINANA (*Os-Marsillon*), Jacky SCHOUMACHER, Colette CAPIN (*Parbayse*), Serge GRACY, Jean Michel VIGNASSE (*Pardies*)

En tant que suppléants (26) :

Alain MONCHY, Christian CHAFFANEL (*Abidos*), Christophe MAUNAS, Eric BARRAQUE (*Abos*), Jérôme MARTIN, Mathieu MOREAU (*Cardesse*), Patrick PEYRETTE, Marjorie LETT (*Cuqueron*), Jean-Bernard LAHITTE, Paul MONTAUT (*Lacommande*), Jean Pierre DUBREUIL, Christophe LAGARDERE (*Lagor*), Vincent MAYSOUNAVE, Alexandre MOUSIST (*Lahourcade*), Pierre TRAUCOU, Gaston LAPORTE-FRAY (*Monein*), Marie Claude L'EBRELLEC, Jean Pierre FAYET (*Mourenx*), Céline SOURBE, Laurent LACHAIZE (*Noguères*), Jérôme TOULOUSE, Eric LAGA (*Os-Marsillon*), Thierry LAFFITTE, Nicolas LAPUYADE (*Parbayse*), Gildas MERCEUR, Robert HAGET (*Pardies*)

• **Pour le SIVU Agle et Aulouze**

En tant que titulaires (10) :

Jean-Marie BERGERET-TERCQ, Daniel BALOUS (*Artix*), Dominique TOUYA, Hervé DARETTE (*Labastide-Cézéracq*), Frédéric LALANNE, Adrien BEAUGRAND (*Labastide-Monréjeau*), Roger BUROSSE, Robert GIMENEZ (*Lacq*), Gérard DUCOS, Jean-Luc COSTEMALE, (*Serres Ste Marie*)

En tant que suppléants (10) :

Eric PELADEAU, David MILHE (*Artix*), Christian DELAS, Christian PAU (*Labastide-Cézéracq*), Philippe MANS, Jean Simon LEBLANC (*Labastide-Monréjeau*), Arnaud VERNERY, Alain LABESCAT (*Lacq*) José RODRIGUES, Christophe SANTIN (*Serres Ste Marie*)

Ainsi fait et délibéré à la date sus-indiquée,
Pour extrait certifié conforme,
Le Président,



Jacques CASSIAU-HAURIE



Acte certifié exécutoire

- Par publication ou notification le 22/12/2017
- Par transmission au Contrôle de Légalité le 22/12/2017